

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-378

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel ADG PVB	N° 2024-378

Protocole de gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques de la Jalle de Blanquefort et ses affluents - Décision - Autorisation

Monsieur Alexandre RUBIO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs ouvrages hydrauliques permettent de réguler le niveau des eaux des Jalles du bassin versant de la Jalle de Blanquefort et notamment dans le secteur aval où la Jalle traverse des zones humides, des marais riches en biodiversité et la vallée maraîchère. Plusieurs acteurs interviennent dans la gestion et la manipulation des ouvrages hydrauliques : Bordeaux Métropole, Associations syndicales autorisées (ASA), Union des Marais, propriétaires privées et le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges. Ces ouvrages jouent un rôle en matière de retenue des eaux pour permettre l'irrigation de la vallée maraîchère mais également en matière de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques. Par le passé, des défauts de coordination et de circulation de l'information entre les différents acteurs ont été constatés et ont pu conduire à des inondations localisées. Le protocole de gestion coordonnée des ouvrages vise ainsi à établir les conditions d'une meilleure coordination et communication entre les acteurs de ce secteur (annexe 1).

Les enjeux de la gestion coordonnée des ouvrages

Le programme pluriannuel de gestion (PPG) de la Jalle de Blanquefort 2021/2030 élaboré par Bordeaux Métropole en concertation avec les acteurs locaux pose des objectifs d'optimisation de la gestion quantitative de la ressource en eau et de coordination dans la gestion des ouvrages hydrauliques. Ces objectifs sont au croisement de plusieurs enjeux :

- La préservation et le bon état des milieux aquatiques
- Les usages d'irrigation agricole
- Les usages d'agrément
- Les usages privés

Coordonner la gestion et la manipulation des ouvrages hydrauliques situés sur les Jalles de Jallepont à l'exutoire en Garonne est donc essentiel pour assurer la prise en compte de ces enjeux et pour poursuivre les objectifs suivants de manière simultanée :

- Prévention des inondations et protection des ouvrages hydrauliques structurant
- Préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la qualité de l'eau
- Accès à l'eau pour l'irrigation de la vallée de la Jalle selon des principes calendaires

En cas de risque inondation ou de risque sur un ouvrage de protection, l'objectif inondation prime sur les autres. Le débit réservé est un objectif prioritaire fixé par la loi sur l'eau. Il doit être respecté en permanence.

Cadrer les ouvertures et fermetures des ouvrages hydrauliques

L'objectif du protocole de gestion coordonnée des ouvrages est de définir les acteurs pouvant manipuler les ouvrages et de fixer les préalables nécessaires à toute manipulation par des acteurs extérieurs à Bordeaux Métropole. Le calendrier prévisionnel pour les ouvertures et fermetures annuelles permet de répondre aux enjeux de prévention des inondations, de préservation des milieux aquatiques et d'accès à l'eau pour l'irrigation de la vallée maraîchère.

Les ouvrages concernés par le protocole

D'amont en aval, le protocole s'applique à 8 ouvrages hydrauliques. Sur l'axe Jalle nord : l'écluse de Majolan, les vannes de sortie de Majolan, l'écluse Zone Franche ; sur l'axe Jalle sud : le Moulin Blanc, le Moulin Noir, l'écluse de Baron, l'écluse du Pont de l'île et Grattequina.

Carte de localisation des ouvrages hydrauliques (cf Annexe1 du protocole)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération N°2020-447 approuvant le plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Jalle de Blanquefort pour 2021 à 2030,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il est nécessaire que le protocole de gestion coordonnée des ouvrages de la Jalle de Blanquefort soit signé par les parties prenantes,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le protocole de gestion coordonnée des ouvrages de la Jalle de Blanquefort.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué, Monsieur Alexandre RUBIO
DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024	